République Française
Département du Loiret
Commune d'Echilleuses

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2024

L'an 2024 et le 16 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe de la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 06 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06 décembre 2024.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, M. HASLOUIN Patrick, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme CLOUSEAU Linda, M. PIETZAK Patrice, Mme FERNANDES Stéphanie, M. RICHET Jacky, M. BREUILLARD Alain, M. LEGROS Patrick

Secrétaire de séance : Mme CLOUSEAU Linda

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2024, il est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent de délibérer sur 3 points non-inscrits à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

SOMMAIRE

- Dissolution budget assainissement au 31/12/2024
- Dissolution du SIAEP BEG
- Travaux maçonnerie
- Remplacement matériel informatique
- Vidéoprotection
- Remplacement radiateurs salle annexe
- Participation financière pour voyage scolaire
- Mise à jour des statuts de la CCPG
- Autoriser le maire à engager et liquider dépenses investissement avant vote BP 2025
- Divers

I. DISSOLUTION BUDGET ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2024

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les compétences eau et assainissement seront transférées à la Communauté de Communes Pithiverais Gatinais au 1er janvier 2025. Dans ce cadre, il convient :

- De prononcer la dissolution du budget annexe assainissement au 31 décembre 2024,
- D'autoriser le comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget dans les comptes de la CCPG,
- D'aviser le service des impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert.

Accepté à l'unanimité.

II. DISSOLUTION SIAEP BEG AU 31 DECEMBRE 2024

Monsieur le maire rappelle au conseil que les compétences eau et assainissement seront transférées à la Communauté de Communes Pithiverais Gatinais au 1er janvier 2025.
Le syndicat des eaux Boësses Echilleuses Grangermont étant dissous au 31 décembre 2024, il convient aux communes membres d'approuver cette dissolution.
À l'unanimité, le conseil approuve cette dissolution.

III. TRAVAUX MACONNERIE

Monsieur le maire présente au conseil des devis de l'entreprise DUPRE pour différents travaux de maçonnerie :

- Mur de clôture jardin mairie d'un montant de 2 460.00 € HT,
- Murs cimetière (mitoyen et sur rue) d'un montant de 3 995.00 € HT,

Le conseil, à l'unanimité, approuve ces devis et donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

IV. REMPLACEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le maire présente au conseil un devis de la société XEFI pour la fourniture de 2 écrans pour le second poste du secrétariat.

- Fourniture et installation de 2 écrans et d'une enceinte : 341.08 € HT

Le conseil, à l'unanimité valide ce devis.

V. REMPLACEMENT PORTE GRENIER SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire présente au conseil un devis de l'entreprise RIVIERE d'un montant de 2 602.88 € HT pour la fourniture et la pose d'une porte pleine en PVC en remplacement de la porte du grenier de la salle polyvalente.

Le conseil accepte ce devis à l'unanimité et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention.

VI. VIDEOPROTECTION

Monsieur le maire présente à l'assemblée, l'offre de prix concernant le projet de vidéoprotection selon 3 solutions :

- Solution 1 « Acquisition » : 22 805.00 € HT soit 27 366.00 € TTC,
- Solution 2 « Location 5 ans + maintenance préventive » : 27 108.00 € HT soit 32 529.60 € TTC,
- Solution 3 « Location 5 ans + valeur résiduelle (= crédit-bail) + maintenance préventive » : 27 790.39 € HT soit 33 348.47 € TTC.

Après une vive discussion et de grandes interrogations sur l'action de la justice, le conseil avec 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions adopte la solution 2 et autorise le maire à signer l'offre de prix et tout document relatif à ce dossier. Le maire est également autorisé à déposer un dossier de demande de subvention.

VII. REMPLACEMENT RADIATEURS SALLE ANNEXE ET LUDOTHEQUE

Le maire présente au conseil un devis de l'entreprise LREI d'un montant de 4 513.60 € HT pour le remplacement des convecteurs de la salle annexe et de la ludothèque par des radiateurs à pilotage à distance.

Le conseil accepte le devis de LREI à l'unanimité et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention.

VIII. DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE POUR VOYAGE SCOLAIRE

Le maire présente au conseil une demande d'aide financière d'une famille de la commune pour participation au voyage scolaire pédagogique de 2 de leurs enfants. Le reste à charge par enfant est de 310 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de 40 € par enfant de la commune participant au voyage et ayant demandé une participation financière.

IX. MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS

Le maire rappelle aux membres du conseil que plusieurs évènements sont intervenus depuis la dernière mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Pithiverais Gatinais en 2022 :

- Modification de tous les intérêts communautaires entre novembre 2023 et avril 2024,
- Modification de l'intérêt communautaire action sociale en septembre 2024 afin d'intégrer le

Service Public de la Petite Enfance,

- Retrait de la commune de Bordeaux en Gatinais au 1er janvier 2025,
- Transfert des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » au 1er janvier 2025.

Tous ces évènements entrainent la mise à jour des statuts de la CCPG qui a été validé par la délibération 2024.128 en conseil communautaire du 10 décembre dernier.
Approuvé à l'unanimité.

X. AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Dans l'attente du vote du budget 2025, le Maire propose aux membres du Conseil de prendre une délibération prendre une délibération l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, soit **47 746.51 €** sur 190 986.05 € budgétés en 2024.
Les crédits d'investissement ouverts sont :

- Chapitre 20 : 10 000.00 €
- Chapitre 21 : 30 000.00 €

Adopté à l'unanimité.

XI. DIVERS

- Projet pylône avec antenne relais : le conseil n'est pas favorable à ce projet,
- Point sur transfert compétence eau et assainissement : le conseil décide de ne pas reverser les excédents à la CCPG,
- Demande d'un administré pour acquisition parcelle ZA 130 : le conseil est d'accord mais souhaite que les frais de notaire et/ou de bornage soient à la charge de l'acquéreur ou intégrés dans le prix de vente,
- Point sur travaux enfouissement,
- Date repas des ainés : début juin ou en septembre,
- Arrêté pour projet éolien Ichy,
- Modification règlement intérieur de la salle polyvalente avec entre autres :
  - ✓ Tout dossier incomplet une semaine avant entraine l'annulation de la location,
  - ✓ Pas de sous-location,
  - ✓ Horaire de l'état des lieux fixé par la mairie et non par les locataires,
  - ✓ 4 locations maximum par an pour les particuliers.
- Pour info : serrure portail cimetière + travaux divers salle polyvalente : devis signés,
- Fin déviation Rue de Villiers – travaux effectués. Le conseil municipal tient à remercier le Département pour leur réactivité et leur soutien pour la sécurisation des lieux.

Patrick HASLOUIN

- Point sur travaux réalisés, en cours et à venir prochainement,
- Problèmes rencontrés avec l'entreprise ayant réalisé les repères pour la pose des instruments de mesure qui a laissé le sol de l'Eglise en très mauvais état et le sol au pied de la boite à livres avec un dénivelé qui génère une flaque par temps de pluie.

Linda CLOUSEAU

- Soirée Beaujolais : 80 personnes
- Goûter de noël : 56 enfants : les enfants inscrits qui n'étaient pas présents n'auront pas leurs chocolats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00**.**

En Mairie, le 16/12/2024

Le secrétaire
Linda CLOUSEAU

Le Maire
Alexandre LEOTARD